

Feuille d'observations (I)

Le gestionnaire des crédits du service des Travaux Publics


à Usumbura fait savoir au sous-gestionnaire des crédits, Monsieur l'Administrateur de Territoire, de et à KIBUNGU

que la vérification des écritures de sa fiche mod. 31.4 du crédit 91-99 072-01-00-961

pour le 3^{ème} trimestre 1959, a donné lieu aux observations suivantes :

Usumbura, le 15 octobre 1959.

Le gestionnaire de crédits, des T.P./R.U.,
p.o. Le Chef de Bureau T.P. / Cpté,
F. GOTTAL.

OBSERVATIONS	REPOSES
<p>Une erreur d'addition s'est glissée dans votre engagement N° 2 à la subdélégation de 300.000,-- Fr, pour le paiement du "Bennage" à charge du crédit 91-99 072-01-00-961.</p> <p>Il y a lieu donc de faire une rectification de 1.000,-- Fr en plus au montant net des engagements au courant du 4^{ème} trimestre 1959.</p> <div data-bbox="279 1409 542 1649" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 20px;"> <p>KIBUNGO</p>  <p>5063</p> </div>	<p>Corrigé par poste n° 18 du 20.10.59</p> <p>total 172.602.-</p> <p>au lieu de 171.602.-</p> <p>Le sou gestionnaire des crédits</p> <p>At</p> <p>Petit T.</p> <p>Finalament constaté que c'était une erreur de frappe.</p> <p>Suivant transmis 1204 du 17/11/59 la fact. relative au Bolc N° 782, remonte à 75.600 fr.</p> <p>19/12/59</p> <p>C-T. 925</p> <p><i>[Signature]</i></p>

(I) A établir en 5 exemplaires dont 1 pour Probudget et 3 pour le sous-gestionnaire. Celui-ci en renvoie 1 exemplaire au gestionnaire et 1 à Probudget.